

TERMES DE REFERENCE - REHABILITATION D'OUVRAGES WASH

Mise en Contexte

World Relief (WR) est une organisation non gouvernementale internationale œuvrant dans plus de vingt pays à travers l'Afrique, l'Asie, les Caraïbes et le Moyen-Orient. Sa mission consiste à mobiliser les églises et les communautés locales afin de servir les populations les plus vulnérables, tout en favorisant leur résilience et leur autonomie. À travers ses interventions, WR agit dans plusieurs domaines, notamment la santé et la nutrition, l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH), la microfinance communautaire et l'épargne, la cohésion sociale et la consolidation de la paix, ainsi que la réponse humanitaire et le relèvement précoce. Présente en Haïti depuis 1993, World Relief œuvre activement pour le développement intégré des communautés vulnérables à travers des programmes humanitaires et de développement durable.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme financé par le Département d'État des États-Unis (DoS) intitulé "Life-Saving Emergency Response", WR exécute un projet reposant sur une approche globale articulée autour de quatre principales composantes : l'assistance alimentaire (Food Assistance), l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH), l'agriculture, et le relèvement précoce et les systèmes de marché (Early Recovery and Market Systems/ERMS). Ce projet vise à atténuer les impacts de l'insécurité alimentaire et à renforcer la résilience des ménages affectés dans huit sections communales réparties au sein de trois communes du département du Sud : Maniche, Cavaillon et Saint-Louis du Sud.

En lien avec la composante WASH, une série d'activités a été mise en place telles que : la sensibilisation sur la prévention de cholera avec le modèle *Care Group*, réhabilitation des points d'eau, vidange et réparation des latrines Institutionnelles ; ainsi que des tests de la qualité de l'eau de consommation. Ces interventions, menées en partenariat avec la DINEPA et l'OREPA Sud, visent à améliorer l'accès des ménages aux services et infrastructures d'assainissement et d'hygiène, pour les femmes, les hommes, les filles et les garçons, tout en réduisant la propagation du choléra dans les trois communes ciblées.

Ainsi, huit 08 points d'eau et trois 03 latrines institutionnelles ont été identifiés pour l'extension du projet avec des besoins de réhabilitation dans les trois 03 communes d'intervention. Ces besoins prioritaires constituent la base de l'élaboration des présents termes de référence, qui visent à encadrer la mise en œuvre des travaux de réhabilitation dans le cadre de l'extension du projet.

1. Objet du marché

L'objet du marché est la réhabilitation des points d'eau (Pompe à bras) (*changement des pièces et réparation Mécanique, clôture de protection*). Vidange et réparation des latrines institutionnelles au niveau des trois communes du département du Sud : Cavaillon, Maniche et Saint-Louis-du-Sud.

- Ces travaux entrent dans le cadre d'une extension de la réponse humanitaire intégrée implementée par World Relief dans le sud et financée par US State Department , pour son volet WASH;
- Les soumissionnaires doivent répondre sans restrictions techniques stipulées dans le dossier et être conformes aux règlements de « World Relief Corporation » et les normes en vigueur établis par la DINEPA (référentiels techniques).
- L'attribution du marché se fera sur la base des résultats obtenus lors des analyses des offres techniques et financières des soumissionnaires.

2. Allotissement et Références techniques pour les travaux

Le présent marché est constitué de trois (03) lots répartis dans les trois (3) communes d'implémentation du projet dans le département du Sud.

Allotissement	Description
Lot 1	Réhabilitation mécanique & clôture de protection de huit (08) points d'eau (Pompe à bras) à Cavaillon, Maniche et Saint-Louis-du-Sud.
Lot 2	Réhabilitation de trois (03) latrines a raison d'une (1) par commune (Cavaillon, Maniche et Saint-Louis-du-Sud).
Lot 3	Vidange complète et désinfection de trois (03) latrines institutionnelles à Cavaillon, Maniche et Saint-Louis-du-Sud.

Le marché est attribuable par lot, les firmes peuvent soumettre leurs dossiers pour tous les lots en ayant soin de présenter un dossier séparé pour chaque lot et World relief se réserve le droit de réduire la quantité de site à réhabiliter dans chaque lot.

Le soumissionnaire qui se verra attribuer un marché s'engage d'ores et déjà et sans réserve aucune à respecter les mesures de sauvegarde environnementale et sociale pour la gestion des impacts environnementaux et sociaux potentiels. Les dossiers techniques complets peuvent être demandés par courriel à l'adresse suivante: wrhprocurement@wr.org

2.1 Répartition des lots et Note générale : une fois le marché attribué, le coordonnateur du secteur WASH et son équipe organisera une visite des sites pour les entreprises sélectionnées.

LOT No 1 : Réhabilitation Mécanique, changement des pièces et clôture de protection

Commune	Section communale / localite	Description	Quantite
Saint Louis du Sud et Cavaillon	3ème Grenodière / Morne st George	Pompe a bras	01
	3ème Grenodière / Pte Nicolas	Pompe a bras	01
	3ème Grenodière / Bas st George	Pompe a bras	01
	2ème Martnau / Christine	Pompe a bras	01
Cavaillon et Maniche	2ème Martnau / Roche Delmas	Pompe a bras	01
	2ème Martnau / Girodier	Pompe a bras	01
	1ère Maniche / Lipiné	Pompe a bras	01
	2ème Dory / K-Mislin	Pompe a bras	01
TOTAL			08

NB : La réhabilitation de chaque point d'Eau doit être effectuée sur la base de la diagnostique mécanique et l'eau des pompes qui seront réparées sera testée avant de procéder à la clôture de protection.

Références techniques pour les travaux de LOT No. 1 : Réhabilitation des points d'eau - Changement des pièces réparation mécanique des pompes à bras et construction des clôtures de protection.

- Contrôle qualité : Tous les matériaux utilisés sur les sites seront approuvés par l'ingénieur de terrain de World Relief.
- Sable lavé provenant des rivières.
- Gravier Concassé ayant un diamètre compris entre 6 à 25mm.
- Ciment CPA-150 (Type 1), pour tout autre ciment la source de provenance sera soumis et approuvée par le superviseur.

- Pour les maçonneries de moellons, on utilisera les moellons venant des rivières ou tout autre carrière approuvée par le superviseur.
- Les agglomérés de ciment seront fabriqués mécaniquement et répondant aux critères et normes en vigueur.
- Le béton sera dosé à 350kg/m³ à l'exception du béton de propreté 150kg/m³.
- Les aciers seront de grade 40 et auront des diamètres de 1/2'' pour les aciers longitudinaux et de 3/8'' pour les aciers de répartition (étriers, cadres, épingles).
- Les étriers seront espacés entre 10 à 12 cm max. Suivant le contexte.
- Les colonnes auront 20cm de côté comme dimension minimale.
- Les chaînages horizontaux auront 20cm pour largeur et 20cm cm comme dimension minimale.
- Les couches de revêtement (crepissage et enduits) seront de 5cm avec mortier dosé 250kg/m³.
- Les couches de revêtement de peinture se feront sur une surface propre et plane, préparé au papier emery. Une couche primaire sera appliquée sur la surface avant l'application de la peinture choisie. L'application se fera en double couche. La peinture sera une peinture à l'huile.

LOT No 2 : Vidange de trois (03) latrines institutionnelles

Commune	Institution	Section communale/localité	Volume de boue à vidanger (m ³)
Saint Louis du Sud	Ecole Bethel de Duclou	2ème Baie dumesle / Duclou	12.50
Cavaillon	Ecole presbytéral de St Lauren	5ème Bas Laroque / Mission	15.30
Maniche	Eglise la prophétie de Menard	2ème Dory / Menard	10.50
TOTAL			36.00

NB : Les travaux de vidange des latrines doivent respecter toutes les normes établies par la DINEPA et l'OREPA Sud et être correctement désinfectées.

LOT No 3 : Réhabilitation structurelle de trois (03) latrines Institutionnelles

Commune	Section communale/localité	Description	Institution	Quantité
Cavaillon	5ème Bas Laroque / Mission	Latrine	Ecole presbytéral de St Lauren	01
Maniche	2ème Dory / Menard	Latrine	Eglise la prophétie de Menard	01
St Louis du sud	2ème Baie dumesle / Duclou	Latrine	Ecole Bethel de Duclou	01
TOTAL				03

NB : Les travaux de réhabilitation structurelle des latrines doivent commencer immédiatement après les travaux de vidange.

Référentiels techniques pour les travaux réhabilitation latrines de LOT No 3 :

- Contrôle qualité: Tous les matériaux utilisés sur le site seront approuvés par l'ingénieur de terrain de World Relief.
- Gros Œuvres (Travaux de Réparation de la structure Sanitaire et toutes sortes des travaux nécessaire).
- Réhabilité la dalle du parquet en ajoutant les sièges avec la couverture Hygiénique et les Tuyaux du dégagement - (Inclus toutes les matériaux et matériels nécessaire).
- Remplacement des portes.
- Travaux Peinture - en identifiant les sexes sur les portes.
- Construction d'une rampe d'accès si nécessaire pour les personnes à mobilité réduite.

3. **Délai d'exécution** : Le délai d'exécution fait partie des critères de sélection. Chaque soumissionnaire doit proposer un délai, lequel ne devra pas excéder la durée maximale spécifiée dans le tableau ci-dessous pour le lot correspondant.

Allotissement	Description	Le délai d'exécution ne doit pas dépasser
Lot 1	Réparation et protection de 08 points d'eau à Cavaillon, Maniche et St louis du Sud	60 jours
Lot 2	Vidange de 03 latrines institutionnelles	10 jours
Lot 3	Reparation de 03 latrines institutionnelles	30 jours

En cas de dépassement de délai global contractuel, des pénalités seront décomptées sur la base de 1/200^{ème} calendaire de retard. Ces pénalités interviendront de plein droit sans mise en demeure préalable, sur simple constatation du retard.

Le montant des pénalités est plafonné à 10% du montant total du lot du marché. World Relief peut résilier de plein droit et aux torts de l'entrepreneur le marché dès que ce seuil est atteint et cela sans autre avertissement et nonobstant tout recours judiciaire.

4. Visibilité

Après la sélection des entreprises, World Relief fournira les détails relatifs à la visibilité de son logo, ainsi que ceux des logos du bailleur et de la DINEPA-OREPA Sud. Ces logos et noms devront figurer en caractères d'imprimerie parfaitement visibles sur tous les ouvrages réhabilités.

5. Réception des ouvrages ou travaux.

Les ouvrages (ou travaux) ne sont réceptionnés qu'après avoir subi les vérifications et épreuves prescrites.

-Non conformite et reprise.

Les ouvrages qui ne satisfont pas aux clauses et conditions du marché ou qui ne sont pas exécutés conformément aux règles de l'art (ou du présent article) doivent être repris par l'attributaire à ses frais.

-Réception Technique et Formalités

Tout ouvrage ou partie d'ouvrage devra faire l'objet d'une réception technique par l'ingénieur superviseur. Ce dernier établira, pour chaque réception prononcée, un procès-verbal et un certificat de bonne exécution qui devront être ratifiés par le Chef de projet.

5.1 Réception des travaux

Après achèvement complet des travaux l'ingénieur responsable des travaux, accompagné du contractant, et les familles bénéficiaires, autorités locales, Eglises ou leaders communautaires, effectuent une visite conjointe de tous les travaux. Cette visite fera l'objet d'un procès-verbal dressé sur le champ par l'ingénieur superviseur et signé par l'autorité locale et de l'Eglise la plus proche de l'ouvrage. Au vu du procès-verbal, les représentants ci-mentionnés décident si les travaux peuvent être reçus et payés.

Lorsque la réception est assortie de réserves, l'entrepreneur doit remédier aux imperfections et malfaçons correspondantes dans un délai fixé dans le procès-verbal. Dans le cas où ces travaux ne seraient pas faits dans ce délai prescrit, 10 jours après le procès-verbal sans action de la part de l'entrepreneur, les ménages peuvent les faire exécuter aux frais et risques de l'entrepreneur. Les frais en question seront déduits du dernier paiement à l'entrepreneur.

6. Modalités financières

6.1 Type de marché : Le marché est à prix ferme et non révisable. Les offres devront être soumises en français et être libellées en dollars US (USD). Si le soumissionnaire omet de faire apparaître un prix unitaire à un article du bordereau des prix et du cadre du devis estimatif, cela entraînera le rejet de l'Offre et conséquemment sa disqualification.

6.2 Modalités de paiement : Les travaux seront payés sur présentation de rapport de l'ingénieur superviseur montrant l'état d'avancement des travaux avec photos à l'appui et du procès-verbal signé par les différentes parties prenantes (Leaders religieux, autorité locale, ou leader communautaire).

6.3 Dispositions fiscales : Les ouvrages seront réalisés en toutes taxes comprises conformément aux dispositions des lois en vigueur. Afin de satisfaire aux exigences fiscales, les offres des soumissionnaires devront faire apparaître distinctement les prix et le montant hors taxes, les droits et taxes et le montant TTC. L'entrepreneur soumissionnaire est appelé à soumettre les papiers de paiement de taxes au gouvernement des 3 derniers mois faute de quoi, la disqualification sera en jeu !

6.4 Dispositions particulières : Le soumissionnaire ne pourra pas se prévaloir d'erreurs, omissions ou imprécisions dans les pièces du futur marché, pour faire une réclamation de quelque nature que ce soit.

6.5 Rendez-vous : Le contractant est tenu d'assister à toutes les réunions fixées par World Relief. Il aura la faculté de se faire remplacer par un agent qui agira en ses lieux et places.

7. Présentation et Soumission et Présentation des offres des Offres

- Soumission des offres : Les offres doivent être soumises en français par courriel et être reçues à l'adresse suivante: wrhprocurement@wr.org avec mention du numéro du lot dans l'objet avant la date de 15 Novembre 2025.
- Présentation des offres : Chaque offre devra être présentée en un exemplaire original unique. L'absence de l'un ou de plusieurs des documents ci-dessous mentionnés, annulerait sans recours l'offre correspondante. Un mail portant la mention «Offre technique et Financière Lot numero...» et le nom de l'entreprise, qui comprendra entre autres :
 1. Cette liste comprendra le nom et la qualification (Joindre les CV et une copie de diplômes et certificats).
 2. La liste des travaux similaires exécutés au cours des trois (3) dernières années (année, types d'ouvrages, clients, montant)
 3. Soumission des pièces justificatives relatives aux contrats passés entre votre entreprise et d'autres institutions pour ce type de marché (attestations de bonne exécution, références, contrats similaires) ;
 4. Le devis estimatif daté et signé ;
 5. Les documents fiscaux (patente et quitus fiscal à jour)

8. Critères d'évaluation et de sélection des offres

Les critères de sélection et d'attribution du marché, appliqués par le pouvoir adjudicateur, seront les suivants :

- Références et capacité technique : Évaluation de l'expérience du soumissionnaire dans la réalisation de travaux similaires.
- Délai d'exécution : Analyse du calendrier proposé pour la réalisation des travaux.
- Proposition financière : Examen du coût total et de la justification des prix (l'offre économiquement la plus avantageuse).
- Délai de démarrage des travaux : Capacité et engagement à commencer les travaux dans les meilleurs délais après l'attribution du marché.
- Logistique et proximité : Évaluation de la localisation du soumissionnaire par rapport au lieu d'exécution, et son impact sur la logistique et les coûts.

9. Ouverture

Un comité d'analyse procédera à l'ouverture des offres et vérifiera la présence des pièces demandées. Toute absence d'une pièce entraînera l'élimination immédiate du soumissionnaire. Les soumissions déclarées conformes seront officiellement reçues, et le montant de leur offre sera enregistré.

10. Evaluation et comparaison des offres

Le Maître de l'Ouvrage procédera à l'évaluation et à la comparaison des offres considérées conformes de la manière suivante :

L'examen de la conformité des offres, du point de vue de la fourniture de tous les éléments prescrits :

- Les soumissions irrégulières pourront être rejetées totalement. Les irrégularités comprennent les cas suivants sans toutefois s'y limiter :
 - Soumission non présentée d'après le modèle fourni ou modification du modèle.
 - Soumission ou autre pièce non signée correctement ;
 - Prix incomplets ou notoirement déséquilibrés en rapport au devis estimatif.
 - Additions ou rayures non autorisées, soumissions de variantes ou modifications rendant l'offre incomplète, mal définie ou ambiguë.
 - S'il existe une preuve de collusion entre soumissionnaires.
 - S'il existe une preuve que le soumissionnaire possède un contentieux avec la localité pour des projets antérieurement exécutés ou en cours d'exécution à l'un ou à plusieurs de ces sites.
- La vérification des opérations arithmétiques, en multipliant le cas échéant les prix unitaires par les quantités et en utilisant le prix en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- L'élaboration d'un tableau récapitulatif des cotations.

A noter qu'aucun soumissionnaire ne devra entrer en contact avec le Maître de l'Ouvrage pour des questions relatives à son offre, pendant la période d'analyse des soumissions. La non observance de cette règle entraînera le rejet de l'offre du soumissionnaire concerné.

11. Attribution du marché

Le Maître d'ouvrage attribuera le marché à l'entreprise, dont il aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du dossier d'appel d'offres, et qu'elle est l'offre la plus disante. La signature de l'accord de marché par le Responsable et le Directeur National de « World Relief Corporation Haïti » constituera la formation du marché. Cette lettre de marché sera notifiée par ordre de service, invitant l'Entreprise à exécuter les travaux dans les conditions du Dossier d'Appel d'Offres.

12. Annulation de la procédure d'appel d'offre

En cas d'annulation d'un appel d'offre, les soumissionnaires doivent être avertis de l'annulation par l'Autorité contractante.

Lorsque l'appel d'offre est annulé avant qu'aucune enveloppe extérieure d'un soumissionnaire n'ait été ouverte, les enveloppes non ouvertes et scellées sont retournées aux soumissionnaires. L'annulation peut intervenir dans les cas suivants :

L'appel d'offres peut être annulé dans l'un des cas suivants :

- Infructuosité de l'appel d'offres : Aucune offre jugée acceptable sur les plans qualitatif et/ou financier n'a été reçue, ou l'appel d'offres n'a suscité aucune réponse.
- Modification fondamentale du projet : Les éléments techniques ou économiques du projet ont fait l'objet de modifications substantielles.
- Circonstances exceptionnelles ou force majeure : Des événements imprévisibles rendent l'exécution normale du projet impossible.
- Offres supérieures aux ressources financières : L'ensemble des offres jugées techniquement conformes excèdent les ressources financières disponibles.
- Irrégularités constatées : La procédure comporte des irrégularités avérées.